

## Décision n° D2023\_044

**Le président du conseil départemental,**

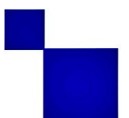
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article R. 2124-2-1°

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté de délégation de signature n°2021-271 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

**décide**



Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le

ID : 093-229300082-20230404-D2023\_044-AR



- D'APPROUVER le dossier de consultation des entreprises pour un marché de travaux relatif à la création de quatre terrains mixtes rugby-football en herbe avec éclairage au Parc départemental des sports de Marville pour un montant estimé de 4 606 608 € hors taxes ;
- DE RETENIR la procédure d'appel d'offres ouvert ;
- DE SIGNER le (les) marché(s) correspondant(s), au nom et pour le compte du Département

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le



ID : 093-229300082-20230404-D2023\_044-AR